

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-trois janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 16 janvier 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 28 – **PRÉSENTS** : 24 – **REPRÉSENTÉS** : 4

PRÉSENTS : M. BUF Jean-Michel, Mmes GUIHOT Nathalie et GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mme AUBRY Sylvie, M. COLIN Arnaud, Mmes GILLET Maryline, GUINEL Marie-Jeanne et LE BOUEDEC Christiane, MM. MORMANN Cédric, PAITIER Christophe et PELÉ Martin, Mme PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PLANTARD Thierry, PONTAC Serge, RANNOU Yannick et RICARDEAU James et Mme SCHLADT Rita.

EXCUSÉS : M. BROUTIN Ludovic (*pouvoir à M. BUF Jean-Michel*), Mme COOREVITS Catherine (*pouvoir à M. CAILLON Philippe*), Mme DENIEL Brigitte (*pouvoir à Mme GUIHO Marie-France*) et Mme ORDRONNEAU Séverine (*pouvoir à Mme GUIHOT Nathalie*).

SECRETAIRES DE SÉANCE : MM. FLIPPOT Jacky et RICARD Jean-François

OBJET :	<i>Demandes de subvention dans le cadre de la Dotation de soutien à l'investissement (DSIL) – Aménagement du centre-ville de Blain : Place Jean GUIHARD</i>
----------------	--

N° 2020 / 01 / 06

La Ville de Blain a signé un accord-cadre de Maîtrise d'œuvre en 2019 pour une durée de 8 ans, qui vise à accompagner la requalification des espaces publics du centre-ville de Blain sur plusieurs années.

La mission du maître d'œuvre devra permettre de définir et de mettre en œuvre un plan d'aménagement urbain et paysager pour accompagner le développement et l'évolution du centre-ville de Blain, en s'appuyant sur la valorisation du patrimoine urbain, naturel et bâti existant.

Les ambitions de cette requalification se déclinent en quatre volets :

- *Faciliter et apaiser les déplacements;*
- *Améliorer la qualité du cadre de vie du centre-ville;*
- *Mettre en place une stratégie durable;*
- *Définir un secteur central opérationnel.*

La mission de maîtrise d'œuvre consiste à traduire spatialement et techniquement ces ambitions afin de « donner corps » à un centre-ville attractif.

La nature de l'opération :

Travaux d'aménagement (aménagement mixtes : réorganisation des circulations, des stationnements, des gabarits de voirie, des revêtements. Création d'espaces verts et de loisirs, plantations etc), d'embellissement et de requalification urbaine.

.../...

L'aménagement devra valoriser l'environnement commercial en permettant la halte, la rencontre et les usages du quotidien pour qualifier les espaces publics du centre-ville de façon simple et pérenne.

Le plan de financement est le suivant :

AMÉNAGEMENT DU CENTRE-VILLE DE BLAIN : AMÉNAGEMENT ET REQUALIFICATION Place Jean GUIHARD

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux	1 206 166,00 €	DSIL 2020	964 933,00 €
		Autofinancement	241 233,00 €
TOTAL DEPENSES	1 206 166,00 €	TOTAL RECETTES	1 206 166,00 €

*VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation,*

Sur proposition de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE l'opération présentée et son financement prévisionnel.

SOLLICITE l'ensemble des organismes mentionnés pour l'octroi des subventions prévues dans le plan de financement.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce se rapportant à cette affaire.

Vote : Unanimité

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 27 janvier 2020,
Le Maire,

